

217C0702
FR0011592104-DIV10

24 mars 2017

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

BLUE SOLUTIONS

(Euronext Paris)

Le 23 mars 2017, les sociétés Bolloré et BLUE SOLUTIONS ont annoncé les caractéristiques d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée que la première envisage de déposer sur les actions de la seconde¹.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres BLUE SOLUTIONS sont applicables.

¹ Cf. notamment communiqués diffusés le 23 mars 2017 par les sociétés Bolloré et BLUE SOLUTIONS.